

VATICAN II ANALYSES ET PERSPECTIVES

André Haquin

À l'occasion du 50^e anniversaire de la clôture du concile Vatican II, la Faculté de théologie de Louvain-la-Neuve a décidé de publier dans la « Revue théologique de Louvain » une étude de chacun des seize documents conciliaires. Ce projet a été réalisé de 2013 à 2015. L'ensemble vient d'être édité sous forme de livre : *L'Église catholique a-t-elle donné sa chance au Concile Vatican II ? Analyses et perspectives*¹.

Chaque article est structuré de la même manière : après un bref rappel du texte et de son contexte, l'auteur s'interroge sur la réception du document au cours des cinquante années qui ont suivi le Concile ; enfin, et cette partie est la plus importante, il esquisse un bilan théologique et pastoral, dégage les enjeux et les défis pour notre temps, suggère des pistes à explorer, etc. On pourra en avoir une première idée en lisant dans la Revue le sommaire que chaque auteur présente à la fin de son étude. Neuf professeurs de la Faculté et sept d'autres maisons ont mis la main à la pâte dans cette approche prospective. Dans ma présentation, j'utilise tout particulièrement l'Introduction de C. Focant, « Réception des documents de Vatican II. Bilan et défis pour l'avenir » (p. 1-16), qui a pris l'initiative de lancer le projet lorsqu'il

1. Camille FOCANT (éd.), *L'Église catholique a-t-elle donné sa chance au Concile Vatican II ? Bilan et défis pour l'avenir*, Cahiers de la Revue théologique de Louvain, 41, Leuven, Peeters, 2016, 413 p.

était directeur de la Revue. Les documents sont présentés dans l'ordre du livre.

Les Constitutions conciliaires

Laurent VILLEMEN, *La constitution 'Lumen Gentium' et sa réception*. Le texte dépasse la conception juridique de l'Église et privilégie une ecclésiologie de communion, mais il porte la marque du compromis. Après le Concile, les conseils pastoraux et presbytéraux ont été mis en place, mais sans voix délibérative. La collégialité épiscopale a été reconnue, mais les conférences épiscopales n'ont actuellement pas de véritable autorité doctrinale. La Congrégation de la Doctrine de la foi a raidi ses positions concernant les Églises locales, privilégiant une ecclésiologie de l'Église universelle. Pendant ce temps, la situation pastorale a changé radicalement : désaffection des fidèles, nombreux départs dans le clergé, faible présence des jeunes à la vie de l'Église. Les problèmes d'organisation gardent tout leur intérêt, mais il serait temps de revenir à la question des ministères et au statut des Conférences épiscopales. La question essentielle est peut-être moins de se centrer sur l'Église que de se demander comment elle peut être témoin de Dieu et ferment dans ce monde en pleine transformation.

Olivier RIAUDEL, *Lire 'Dei Verbum' cinquante ans après sa promulgation*. Le texte sur la Révélation est majeur dans l'œuvre conciliaire. Il a réussi à surmonter le dualisme Écriture-Tradition ainsi qu'une conception essentiellement cognitive de la révélation (dépôt de vérités). Ainsi s'explique l'insistance nouvelle sur la Révélation comme action ou « auto-communication » de Dieu et sur l'expérience de foi des chrétiens, c'est-à-dire la dimension de salut. Restent à trouver les critères pour la lecture de la Bible et à préciser son statut dans le dialogue interreligieux. Nos contemporains se demandent parfois si la Bible est Parole de Dieu de manière exclusive.

Paul DE CLERCK et André HAQUIN, *La constitution 'Sacrosanctum Concilium' et sa mise en œuvre. Une réception toujours en cours*. La redécouverte du Mystère pascal, cœur du salut et de la liturgie chrétienne, fut essentielle, de même que la décision de passer aux langues vivantes, d'ouvrir largement le trésor des Écritures et de proposer de nouvelles prières eucharistiques, enrichies de l'épiclese à l'Esprit. Toutefois, le désintérêt actuel de beaucoup de catholiques pour le culte chrétien, sur fond de sécularisation galopante, postule une nouvelle attention. La formation et l'inculturation doivent se poursuivre, en Europe comme ailleurs. Par contre, la reconnaissance d'un double rite romain « ordinaire » (Paul VI) et « extraordinaire » (Missel de 1962) tant pour la messe que pour les sacrements pose problème, notamment en raison des différences entre l'ecclésiologie du Concile de Trente et celle de Vatican II. De plus, le rejet de la liturgie de Paul VI masque le refus du concile dans son ensemble. Enfin, depuis quelques décennies, la tendance à la centralisation en liturgie pose également question.

Paul TIHON, *L'Église dans le monde de ce temps*. Lire la Constitution pastorale *'Gaudium et Spes'* cinquante ans après. Le Concile a cautionné les « signes des temps » et son regard sur le monde s'est avéré à la fois positif et optimiste. Mais la situation aujourd'hui est profondément modifiée : crise culturelle en Occident, mise en cause de toutes les institutions, révolution féministe, chute du mur de Berlin, problèmes du climat, de la mondialisation, apparition du terrorisme international, etc. Quelle est la tâche de l'Église catholique dans un monde aussi différent ? Celle-ci peine à se faire entendre en matière d'éthique sexuelle. Quelle part peut-elle prendre dans les grandes questions sociétales, notamment géopolitiques et comment participer à la recherche d'une éthique universelle ?

Les Décrets conciliaires

Joseph FAMERÉE, *Le décret 'Christus Dominus'. Une reconfiguration du ministère épiscopal ?* Le décret sur le ministère épiscopal a beaucoup profité de la réflexion de *Lumen Gentium* sur l'épiscopat et de la revalorisation de l'Église locale qui postule bien sûr une réelle sollicitude pour l'Église universelle. Mais pour l'avenir, les progrès dans la vie concrète de l'Église requièrent qu'on renonce aux ordinations épiscopales absolues (évêques auxiliaires) et que les Conférences épiscopales nationales ou régionales deviennent de réels pôles d'initiatives. Et pourquoi pas mettre en place un synode épiscopal permanent, sans que celui-ci prenne la place qui leur revient aux conciles particuliers ou régionaux ?

Gilles ROUTHIER, *Les décrets 'Presbyterorum ordinis' et 'Optatum totius'. Débats inachevés et questions pendantes.* L'approche actuelle du ministère presbytéral a beaucoup profité du premier décret, mais la double crise du clergé et des vocations pèse aujourd'hui sur la réflexion et les décisions à prendre. Il s'agit notamment d'articuler le ministère presbytéral et la responsabilité de tous les baptisés, hommes et femmes, et pas seulement des chrétiens ayant reçu des missions ou des ministères particuliers. Quant au décret sur la formation au ministère presbytéral, ses fruits sont comme retardés par la situation actuelle rendue difficile par la sécularisation et le pluralisme. La surcharge des ministres de moins en moins nombreux peut aussi décourager les candidats au service pastoral.

Ghislain LAFONT, *Le décret 'Perfectae caritatis' et la vie religieuse aujourd'hui.* La perspective conciliaire a dépassé l'idée d'état de perfection des religieux par rapport aux simples baptisés. En effet, tous sont appelés à la sainteté. En Europe, la crise du monde des religieux retarde les fruits concrets que le décret pourrait faire naître, tandis que dans les jeunes Églises d'autres problèmes se posent pour une vie religieuse durable. L'invitation du pape François à aller aux

périphéries rejoindre les pauvres pourrait stimuler certaines communautés religieuses, si à l'avenir des jeunes se présentaient plus nombreux.

Éric BOONE, *Le décret 'Apostolicam actuositatem'*. *L'engagement des laïcs dans l'Église et dans le monde*. L'apostolat des laïcs était encore prospère au moment du Concile mais il a beaucoup reculé depuis. Les conseils pastoraux gagneraient à devenir délibératifs. Autre élément : trop souvent les laïcs sont encore perçus comme des suppléants d'un clergé trop peu nombreux. Le statut de la femme dans l'Église pose également question alors que nous vivons dans des sociétés qui proclament l'égalité tant des femmes que des hommes. Les femmes ne devraient-elles pas recevoir de plus grandes responsabilités dans l'Église et être davantage associées aux décisions ?

Éric MANHAEGHE, *Le décret 'Ad Gentes'*. *Début d'une nouvelle ère missionnaire*. L'idée de la mission ou de la nécessaire évangélisation non seulement dans les jeunes Églises mais partout dans le monde a fait son chemin depuis Vatican II. Tous les baptisés sont missionnaires, mais combien en ont conscience ? Se pose aussi la question du « comment évangéliser aujourd'hui » dans un monde multiculturel et multireligieux. Enfin, comment articuler mission et dialogue interreligieux ?

Joseph FAMERÉE, *'Unitatis redintegratio' et 'Orientalium Ecclesiarum'*. Vatican II a reconnu officiellement le mouvement œcuménique et s'est engagé à y prendre part d'une manière officielle. Les membres des autres confessions chrétiennes sont désormais reconnus positivement comme « frères séparés ». Toutefois, l'Église catholique devrait favoriser la réception des accords œcuméniques dans ses propres communautés et mettre en œuvre des consensus différenciés empêchant les différences légitimes de (re)devenir des différences séparatrices et exclusives. La différence entre unité et uniformité doit rester présente à l'esprit de chacun

pour que progresse la rencontre et le vivre ensemble des communautés chrétiennes en voie de rapprochement.

Walter LESCH, *'Inter mirifica'*. Un texte révélateur de problèmes communicationnels. Le texte conciliaire est une sorte de compromis entre une approche autoritaire des moyens de communication par l'Église et sa volonté de reconnaître l'autonomie journalistique. Toutefois l'Instruction *'Communio et progressio'* (1971) a permis d'aller plus loin. Les défis sont multiples pour l'Église : comment entrer dans la culture numérique et quelle contribution les Églises peuvent-elles apporter concernant les normes et valeurs dans le domaine des médias ?

Les Déclarations conciliaires

Benoît BOURGINE, *La déclaration 'Dignitatis humanae' et la liberté religieuse en 2014*. Au Concile, l'Église catholique a reconnu la liberté de conscience et la liberté religieuse, mettant un terme aux condamnations qui ont marqué particulièrement le 19^e s. Mais les positions de Vatican II ont été mal reçues par la minorité conciliaire, notamment la légitimité du pluralisme de convictions au sein des états démocratiques. La réception de la Déclaration a été entravée par les concessions accordées par Jean-Paul II et Benoît XVI en matière de liturgie, alors que Paul VI les avait refusées. Il était convaincu que la messe de Pie V était instrumentalisée par le monde traditionaliste comme symbole du refus de l'œuvre conciliaire dans son ensemble. Les questions pour l'avenir sont multiples : l'acceptation des droits de l'homme dans l'espace public, l'état démocratique étant garant du pluralisme de convictions, le rapport autorité et liberté au sein de l'Église, la liberté de conscience et la révision de certaines procédures romaines, le rapport entre dialogue et témoignage au cœur d'un monde pluraliste.

Jacques SCHEUER, *À 50 ans de 'Nostra aetate'. Dialogue interreligieux et théologie des religions*. La reconnaissance des religions non chrétiennes est une avancée qu'il faut saluer. Mais quelle place ont les religions non chrétiennes dans l'histoire de la révélation et du salut ? La relation avec ces religions est parfois de type « exclusiviste », le salut étant considéré comme le monopole de la seule confession de foi en Jésus Christ. L'« inclusivisme » consiste à accueillir ce que les diverses religions contiennent de vérité et de sanctification, dans l'unique médiation du Christ. La position de « pluralisme » considère, elle, que le centre du salut est en Dieu seul et non dans l'Église et le Christ.

Henri DERROITTE, *De la déclaration 'Gravissimum Educationem' à nos jours. Réflexions sur l'éducation chrétienne*. Le bref document conciliaire s'en tient aux positions officielles de Pie XI (1929) qui consistaient à faire valoir les droits de l'Église en matière scolaire. Aujourd'hui, deux pistes apparaissent : ou bien Rome donne des directives sur l'avenir de l'école catholique et sur l'enseignement de la religion ou, comme beaucoup le pensent, c'est aux conférences épiscopales que revient ce travail de discernement. Les défis ne manquent pas dans ce domaine Comment entrevoir un projet éducatif chrétien dans son rapport avec les sagesse et traditions de toute sorte ? L'insistance doit-elle porter sur la « spécificité » chrétienne ou sur la « complémentarité » de l'Église et des pouvoirs publics dans la tâche d'éducation ? Comment articuler identité et ouverture, mission et dialogue, projet éducatif face aux tendances utilitaristes ou productivistes ?

Un bilan mitigé... des suggestions stimulantes...

Les Pères conciliaires ont relevé de beaux défis dans bien des secteurs et le demi-siècle qui a suivi a manifesté une réelle volonté de réforme qui toutefois a été freinée par la crainte et divers raidissements, face à des situations inédites

et partiellement imprévisibles. La réception est donc loin d'être achevée, dans deux secteurs en particulier, celui de la gouvernance auquel le pape François s'est attelé et celui des ministères.

L'évolution à la fois rapide et profonde amène des questions radicales qu'il s'agit d'analyser et d'affronter, notamment les progrès des techno-sciences et les nouvelles questions éthiques qui les concernent. Il s'agit aujourd'hui d'apprendre le « vivre ensemble » et de chercher les chemins qui permettent à la fois le dialogue et le témoignage évangélique. Cela ne pourra guère se faire sans l'élaboration d'une « théologie de la conviction ».

« Dès lors, la question première en ce début du 21^e siècle n'est plus celle d'une réforme de l'Église à laquelle les jeunes générations ne prêtent pas d'intérêt ; c'est plutôt celle de Dieu et de la pertinence des Écritures pour apprendre à le connaître » (p. 14). Enfin C. Focant souligne que les questions radicales se posent à toutes les Églises aujourd'hui ; « elles sont d'une telle importance que la convocation d'un nouveau concile œcuménique, qui serait utilement élargi aux Église-sœurs, pourrait bien s'avérer nécessaire pour les traiter collégialement et sereinement » (p. 15).

André Haquin
Faculté de théologie - Louvain-la-Neuve